Club de Tir à l'Arc Calvi-Balagne 3 Quartier Neuf 20260 Calvi 0689228631 arcbalagne@gmail.com

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Cher(e) Licencié(e)

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre Club se tiendra le **Mercredi 13 novembre 2024 à 17h00 au gymnase de calvi**.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Présentation du Rapport moral du Président ;
- Présentation Rapports financiers du trésorier 2023 et 2024;
- Présentation des Programmes Prévisionnels 2024 et 2025;
- Présentation des Budgets Prévisionnels 2024 et 2025 ;
- Achat de matériels (cibles...);
- Election du Conseil Administration ;
- Discussion sur la Gestion de la page facebook, instagram...
- Publicité du club ;
- Les compétitions organisées par le club (championnat départemental, concours TAE National Nocturne...);
- Questions diverses :

Je vous rappelle que, conformément à l'article Titre IV article 9 des statuts de notre club un quorum du quart des membres doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 6 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A Calvi, le 30 octobre 2024

Le Président

Polony